

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2020**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE RÉGIE EU 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2020 à 18h00 en Salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 novembre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORÈRE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. José MARTINEZ suppléant de Mme Cécile LANGREE, M. Gregory BRO suppléant de M. Pascal THEVENIAUD, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Bernard GOUZIN à Mme Florence QUINONERO, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Luc DARMANIN à M. Jean-François SOTO.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 43	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2173 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe Régie EU ;

VU la délibération n°2357 du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe EU 2020 ;

VU la délibération n°2413 du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2020 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe EU 2020 ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M49.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe Régie EU 2020 au sein des chapitres 011 et 042 de la section de fonctionnement, mais également au sein des chapitres 23 et 040 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et les modifications de crédits à l'intérieur de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits sur les comptes 6064 (13 800 €), 6062 (5 000 €), 6063 (5 000 €), 61521 (5 000 €), 61528 (1 695 €) et 6156 (5 000 €) pour un montant total de 35 495,00 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement suite à la mise à jour des amortissements pour l'année 2020 ;
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 6811 (dépenses) pour un montant de 48 472,00 € et de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 777 (recettes) pour un montant de 12 977 € afin de régulariser les écritures d'amortissement 2020 ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 2313 pour un montant de 35 495,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre transfert »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 13913 (dépenses) pour un montant de 12 977,00 € et une augmentation de crédit sur le compte 28138 (recettes) pour un montant de 48 472 € afin de régulariser les écritures d'amortissement 2020 ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 ci-dessous avec une augmentation de crédits de + 12 977 € au sein de la section de fonctionnement et de + 48 472 € au sein de la section d'investissement du budget annexe régie EU 2020.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-604 « Achat prestations de service » (dépenses)	- 13 800,00€	
011-6062 « Produits de traitement » (dépenses)	- 5 000,00€	
011-6063 « Autres fournitures d'entretien » (dépenses)	- 5 000,00€	
011-61521 « Travaux d'entretien de bâtiment publics » (dépenses)	- 5 000,00€	
011-61528 « Travaux d'entretien autres » (dépenses)	- 1 695,00€	
011-6156 « Maintenance » (dépenses)	- 5 000,00€	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (dépenses)	+ 48 472,00€	
042-777 « Quote-part des subventions d'investissement » (recettes)		+ 12 977,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
23-2313 « Constructions » (dépenses)	+ 35 495,00€	
040-13913 « Subventions d'investissement Département » (dépenses)	+ 12 977,00€	
040-28138 « Amortissements autres constructions » (recettes)		+ 48 472,00€

Transmission au Représentant de l'État

N° 2429 le 17/11/2020

Publication le 17/11/2020

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/11/2020

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201116-930-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO